

Zones protégées et pratique sportive



Une zone protégée est un espace désigné comme nécessitant une protection spéciale dans le cadre de la législation communautaire en vigueur : zones vulnérables, zones sensibles, zones désignées au titre de la directive **Natura 2000**.

La pratique du sport comme loisir ou compétition est associée au maintien d'une bonne santé mais aussi à la découverte et à la préservation du patrimoine.

Certains sports sont directement au contact de l'environnement et se pratiquent parfois dans des zones protégées ou aux côtés d'espèces protégées.

Natura 2000 est le réseau européen de sites naturels terrestres ou marins identifiés pour la rareté ou de ses espèces animales ou végétales et de leur milieu de vie spécifique. Il s'agit de concilier préservation de la diversité biologique et préoccupations socio-économiques, notamment à travers la valorisation du patrimoine naturel des territoires.

La base réglementaire du grand réseau écologique européen s'inscrit au travers de deux directives européennes « Oiseaux » en 1979 et « Habitats faune flore » en 1992.

En France, le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France est précisé dans le Code de l'environnement aux articles L. 414.1 à L. 414.7.



La pratique sportive est possible si elle respecte les préconisations d'un document d'objectifs créé par un comité de pilotage pour chaque site. Ce document permet alors de prendre conscience de la fragilité des espaces naturels et de respecter les espèces rares ou fragiles et leurs habitats.

Pour certains événements, il convient de réaliser une évaluation d'incidences Natura 2000, qui permet alors de mesurer les effets d'un projet sur les habitats et les espèces communautaires du site.



Cincle plongeur



Sonneur à ventre jaune



Bergeronnette des ruisseaux



Martin pêcheur

Pour en savoir plus : lien vers [zoom sur... Natura 2000](#)

Fiche technique [Evaluation des incidences Natura 2000 et sports de nature](#) (6 pages à consulter, tout est dit)

Transbraconnienne 2014, espèces protégées

Forêt de Braconne et Bois Blanc (Natura SIC et ZSC, ZNIEFF) : Chauves-souris, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, Pic mar, Pic cendré, Grosbec casse-noyaux, Pouillot siffleur, Roitelet huppé...

Vallée de La Renaudie (RNR et ZNIEFF) : Sonneur à ventre jaune, cincle plongeur (merle blanc), Martin pêcheur, Bergeronnette des ruisseaux, Millepertuis à feuilles de lin, Scléranthe vivace, Pulicaire vulgaire....

Gorges du Chambon (ZNIEFF) : Pâturin de Chaix, Dorine à feuilles opposées, Doronic panthère, Campagnol terrestre, Cincle plongeur, Pic mar, Sonneur à ventre jaune, Crapaud calamite, Triton marbré...

Vallée de la Tardoire (SIC et ZSC) : Barbastelle, Loutre, Alouette lulu, Milan noir....

NATURA 2000



ZNIEFF

